Résolution présentée par la délégation du Canada

Thème — Les conflits et la sécurité internationale

Concerne — Le renforcement des mécanismes de maintien de la paix au Moyen-Orient

L'Assemblée Générale,

Constatant — que les conflits au Moyen-Orient déstabilisent le marché mondial du pétrole et aggravent les difficultés économiques,

Préoccupée — par la vulnérabilité du détroit d'Ormuz et de Bab-el-Mandeb, essentiels au commerce mondial de l'énergie,

Rappelant — qu'environ 20% du pétrole mondial transite par le détroit d'Ormuz et qu'une part importante du commerce énergétique passe également par Bab-el-Mandeb,

Alarmée — par la hausse des prix de 50% à 60%, depuis Février 2026, du pétrole liée aux tensions dans la région,

Déplorant — que les principaux géants du secteur ont vu leurs profits nets doubler, suite aux conflits, alors que les populations civiles en subissent les conséquences,

Consciente — que le Canada, 4ème producteur et exportateur de pétrole, peut utiliser son influence énergétique pour favoriser la stabilité internationale,

Convaincue — que les moyens économiques et énergétiques peuvent compléter les efforts diplomatiques,

Décide — De créer un Mécanisme de Stabilisation Énergétique par la paix (MSEP), utilisant une partie des bénéfices liées aux crises pétrolières pour soutenir la paix et la reconstruction ;

D'instaurer un « dividende de paix » : lorsque les cessez-le-feu sont respectés et les routes maritimes sécurisées, le Canada peut s'associer à l'Agence internationale de l'énergie (AIE) pour libérer des stocks d'urgence.

De prélever, en cas d'escalade faisant fortement augmenter le prix du pétrole, une taxe exceptionnelle sur les surprofits pétroliers, qui servira à alimenter le Fonds mondial de reconstruction, supervisé par l'ONU et géré par des organisations humanitaires neutres.

Le texte français fait foi.